

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 DECEMBRE 2023

20231219_CA16 - Mise en œuvre du dispositif d'assermentation du personnel de Limoges habitat

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 19 décembre 2023 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Marie HERNANDEZ et Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jean-Luc BONNET, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Michel NYS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Danielle DUVALET, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Madame Catherine JARRY, Administratrice, ayant donné pouvoir à Monsieur ESTOUP

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Jacky BOUHIER et Serge JAMMET et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur EL BOUTAYBI, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu les clauses de la Convention de partenariat entre l'Etat, le Parquet, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, la Ville de Limoges et Limoges habitat relative à la sécurité dans les quartiers,

Considérant le dispositif d'assermentation existant permettant aux agents assermentés de dresser des procès-verbaux ensuite transmis au Procureur de la République poursuivant les auteurs par voie de contravention,

Considérant les faits ciblés : dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères, mécanique sauvage, jets par les fenêtres et tous actes d'incivilité (menaces, insultes, agressions),

Considérant la candidature de 14 agents de Limoges habitat à la démarche d'assermentation,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise la signature des arrêtés individuels permettant l'assermentation des agents de Limoges habitat volontaires au terme des démarches administratives et de formation.

Formalités de publicité effectuées
le

20 DEC. 2023

Pour extrait conforme,

Limoges, le **20 DEC. 2023**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

